

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT

Muret

CANTON

Rieumes

Nombre de conseillers :

-en exercice	14
-présents	12
-votants	14
-absents/excusés	2

Objet :

personnel municipal
rentrée scolaire
finances communales
urbanisme (broucassa, le vigné, demandes d'urbanismes à compter du 01/07/2015)
règlement et convention de la salle des fêtes
local atelier relais
CCS (compte-rendu du Conseil du 04/09, subvention PLU)
compte-rendu des commissions travaux (travaux, CCS, SIVOM,...)
site internet
délibération statut SIECT
questions diverses

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE POUCHARRAMET**

18 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de POUCHARRAMET étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DUZERT.

Etaient présents : MM

R.DUZERT - E.QUIOT- F.KOZIOL -
D.COURS – M-P.ARMAING
MAKOA - F.DUPONT - V. ONEDA
- C.MEREAU - A.BUNGENER -
P.DUPRAT - B.DESPERON
MATHIS - E.ROGER - F.KOZIOL
Absents excusés : C.DELTOUR -
A.de MELLIS

E.PINHEIRO la nouvelle secrétaire de mairie est présentée par le Maire et est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 septembre 2014.

Lecture est faite des pouvoirs : A.de MELLIS donne pouvoir à B.MATHIS ; C.DELTOUR donne pouvoir à M-P ARMAING MAKOA

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 juillet 2014

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 juillet 2014.

Approbation des horaires de la nouvelle secrétaire de mairie.

Le maire propose de nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Les 1er et 3ème samedis de 9h à 12h

B.MATHIS se fait préciser les horaires d'ouverture actuels et C.MEREAU demande une ouverture de la mairie jusque 12h30 les samedis.

Approbation des nouveaux horaires de la mairie par le conseil municipal, un point sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Personnel municipal

Situation de Mme BRIANTAIS (en arrêt maladie jusqu'au 02/10/2014): le maire explique que pour pallier à l'absence de cet agent, F.DUPONT a fait une demande de devis à une entreprise spécialisée. Le montant du devis s'élève à 1900 euros pour 15 jours. Nous avons donc choisi de créer un contrat de travail à durée déterminée. Mme BRAVO a été embauchée et prolongée jusqu'au 30/09/2014. Elle remplace aussi Mme CESTER pour la surveillance de la cours de l'école à la pause méridienne, en congé maladie jusqu'au 20/09/2014. Mme MOLINIER n'ayant pas souhaité compléter son contrat par des heures supplémentaires.

Situation de Sonny BRITO GIL: M-P.ARMAING MAKOA explique les missions de cet agent et le maire précise que les formations vont se mettre en place.

Situation de Mr ABADIE: le maire rappelle que cet agent est entré dans la collectivité le 01/08/2014.

Une réunion de présentation des nouveaux agents a été organisée le 16/09/2014. Le maire explique que Mme PINHEIRO a été présentée comme la supérieure hiérarchique de l'ensemble des agents.

Rentrée scolaire

M-P.ARMAING MAKOA fait un point sur la rentrée : à la rentrée scolaire 2014, l'école compte 88 élèves dont 20 nouveaux, répartis en 4 classes. La maîtresse en congé maternité est remplacée et l'école accueille, en classe de CP, un élève autiste.

M-P.ARMAING MAKOA remercie, de la part de l'équipe pédagogique, l'ensemble des conseillers municipaux pour avoir consacré une journée à l'école pour permettre que la rentrée scolaire se passe dans de bonnes conditions.

Un protocole de ménage à l'école et à la cantine est mis en place et complète la formation ménage HACCP suivie le 11 septembre 2014.

M-P.ARMAING MAKOA rappelle qu'il faut éviter de se garer sur la place des marronniers pour la sauvegarde des arbres. Le maire ne souhaite plus que les parents déposent les enfants sur le bord de la route pour cause de dangerosité. L'idée d'un règlement de stationnement est lancée.

D.COURS rappelle que le personnel de l'école se gare sur la place des marronniers.

C.MEREAU informe que les enfants jouant sur cette place sont alors aussi en danger.

E.QUIOT soulève qu'un panneau peut être installé pour décliner toute responsabilité et M-P.ARMAING MAKOA qu'une barrière peut être fixée pour clôturer l'accès.

Le maire rappelle le projet d'aménagement.

V.ONEDA souhaite que, sur le cahier des élèves scolarisés, soit rappelée la dangerosité des lieux et qu'une information aux nouveaux habitants soit faite.

D.COURS rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser le village.

Le maire prend en compte la demande d'information dans le cahier des élèves.

F.DUPONT informe que des demandes de devis pour les travaux d'assainissement de l'école ont été faites : les entreprises MAS et RAVAGNANI ont proposé des devis aux montants similaires. L'ensemble du conseil

municipal vote pour un tirage au sort, Mme PINHEIRO tire au sort l'entreprise MAS. Le maire demande à F.DUPONT d'informer l'entreprise MAS.

Finances communales

Point trésorerie: versement de la 3ème tranche du conseil général soit 22443.43 euros
FCTVA : 12 000 euros
Subvention de la Communauté de communes : 2 500 euros sur le PLU.

Coût PLU : 19 723 euros et subvention de l'état 5 950 euros

Le maire fait un point sur la trésorerie, l'assainissement de l'école et le système de fermeture des bâtiments seront les seuls investissements de l'année.

Urbanisme

Vente des terrains : le maire a rendez-vous avec le notaire le 19/09/2014 pour préparer la vente du 1er lot en arrivant sur le chemin - Coût : 70 000 euros.

C.MEREAU propose de faire de la publicité pour la vente des autres terrains.

Le maire informe qu'il a un autre rendez-vous prévu avec un habitant de Poucharramet pour la vente d'un autre terrain.

Broucassa : la société ATOL et le cabinet SACAREAU ne sont plus intéressés.

Le Vigné : le maire informe qu'il a rendez-vous la semaine suivante avec Monsieur BRUNET, l'architecte des Bâtiments de France afin de lui soumettre le projet modifié de la société Art Foncier et qu'il assurera une information par mail du compte-rendu de cette réunion.

Demandes d'urbanismes à compter du 01/07/2015 : F.DUPONT explique, qu'à compter du 01/07/2015, l'Etat n'instruira plus les dossiers d'urbanisme et qu'une réflexion débute sur le transfert de la compétence à la Communauté de communes.

Règlement et convention de la salle des fêtes

Suite à une instruction de la Sous-Préfecture, seules 12 soirées à vocation musicale seront autorisées par an et la priorité sera donnée aux habitants de Poucharramet. P.DUPRAT propose d'envoyer par mail le nouveau règlement à l'ensemble des élus du Conseil Municipal pour que celui-ci soit discuté lors de la prochaine réunion.

Selon le maire la fiche navette de réservation du matériel fonctionne bien.

Local atelier relais

L'ancien locataire de ce local a quitté les lieux. Le maire souhaite qu'un état des lieux soit fait et que ce local puisse être remis à la location ou mis à la disposition du personnel communal. C.MEREAU reconnaît que des personnes pourraient être intéressées par ce local. Le maire demande à l'ensemble des élus de proposer des idées ou des personnes susceptibles de louer le local.

CCS (compte-rendu du Conseil du 04/09, subvention PLU)

Un compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 4 septembre 2014 est réalisé : la commune de Rieumes fait partie des 50 communes présélectionnée pour participer au concours de revitalisation des bourgs et doit monter un projet (fiches actions). Cette candidature doit avoir le soutien de la Communauté de commune du Savès. Le maire regrette que la commune de Rieumes n'ait pas informé la commission PLH/Urbanisme de cette participation.

Compte-rendu des commissions travaux (travaux, CCS, SIVOM,...)

La Maison de la Terre : P.DUPRAT explique que le bilan est positif, ainsi la fréquentation les vendredis augmente, que la restauration est appréciée. Les comptes sont en équilibres. En 2015, la subvention de la

région est terminée et l'association devra trouver un financement auprès du Conseil général ou du Conseil régional. Le salarié, actuellement à temps partiel, passe à temps plein. L'objectif de l'association est de proposer une offre culturelle plus lisible, des vendredis en entrée libre, les samedis en soirée payante et fermeture à midi. Le projet d'aménagement de la cuisine sera soumis à la validation du Conseil municipal puisque les locaux appartiennent à la mairie.

CLAS : M-P ARMAING MAKOA explique que l'accompagnement à la scolarité est mis en place sur la commune de Rieumes et que cette année il sera mis en œuvre sur l'école de Poucharramet à la salle de foot les mardis et jeudis. Pour ce faire, les enseignants doivent s'appropriier le projet et que celui-ci soit expliqué aux parents d'élèves. Mme BERESKI formera l'équipe pédagogique.

TAP : le temps d'animations périscolaires se déroule chaque vendredi de 15h30 à 16h30 et est animé par les prestataires bénévoles et concerne 50 enfants. M-P ARMAING MAKOA propose des animations autour de l'histoire du village ou des visites de l'église.

Site internet

Le site internet est en cours de développement. P.DUPRAT informe que Monsieur LEFEUVRE de l'ATD a proposé son aide et lance un appel pour des photos de la commune. La charte graphique sera présentée en Conseil municipal.

Délibération statut SIECT

Le maire fait lecture des modifications des articles des statuts du syndicat soumises à approbation du conseil municipal. Le conseil municipal vote les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

Questions diverses

C.MEREAU souhaite que la mairie communique sur le nouveau numéro de téléphone (3966) Allo Docteur, éventuellement sur l'Echo de la Bure, le journal communal.

E.QUIOT souhaite refaire une journée nettoyage bricolage sur la commune.

Le maire explique que le 21 juillet 2014 il a été informé que la société SPIE a été chargé par orange de mettre en place la fibre optique sur la commune de Poucharramet à compter de juin 2015. Il a donné son accord de principe. Seuls les clients d'orange seront concernés.

Les hôpitaux de Toulouse ont fait une demande pour que le terrain de foot devienne un lieu d'atterrissage pour l'hélicoptère du SAMU. Le conseil est favorable.

La société VEMI a souhaité intervenir pour un contrôle des extincteurs et des alarmes. Le maire souhaite avant toute intervention que l'entreprise fournisse un devis.

Une convention d'utilisation du terrain de foot doit être signée avec la Directrice de l'école de Poucharramet puisque la compétence des équipements sportifs relève désormais de la Communauté de communes. Le conseil Municipal autorise le maire à signer la convention.

Le conseil du SIAH : convocation du maire qui transmettra celle-ci aux élus délégués.

Evènement national « le jour de la nuit » : la Maison de la Terre a créé une animation autour de cet évènement national dans la nuit du 20 septembre 2014. F.DUPONT éteindra l'ensemble de l'éclairage public du village.

Le maire en profite pour rappeler le coût de l'éclairage du village la nuit.

M-P ARMAING MAKOA demande si le grillage du terrain de tennis doit être réparé car des personnes l'utilisent pour y jouer au foot.

B.DESPERON MATHIS rappelle que la médiathèque a été ouverte tout l'été aux heures habituelles en

changeant les jours d'ouverture au public et que la fréquentation a été bonne. La permanence assurée par Mme BRIANTAIS, en congé de maladie, est assurée par des bénévoles. B.DESPERON MATHIS demande que le personnel communal en charge de la médiathèque puisse l'accompagner le 27 octobre à la médiathèque départementale.

Les clés : le maire remercie F.DUPONT pour son travail lors du changement de l'ensemble des barillets des bâtiments de la commune.

E.QUIOT demande si le nettoyage du cimetière est prévu pour la Toussaint. F.DUPONT lui répond que tout sera prêt pour mi-octobre.

Pas d'autre question la séance est levée à 22h44.